



Accusation a tort location sixt

Par **abou75011**, le **06/03/2015** à **23:15**

bonjour

j'ai loué un véhicule dans une agence sixt paris voltaire lors de la remise du véhicule l'employé m'a fait faire un rapide tour des partis avant et arrière et l'latérale du véhicule mais pas du toit et pour ma part étant donné que c'est la première fois que je loue un véhicule je ne connais pas toutes les ficelles et je n'ai donc pas vérifier le toit.

je part donc l'esprit tranquille avec ma femme et mon père 15 km après environ 2 h c'était un petit déménagement je revint et lors du contrôle cette fois ci l'employé prend du recule et me fait signalé un dégât sur le toit or je ne suis ni passé sous un porche ni descendu dans un garage et le véhicule a toujours été sous surveillance pour éviter un pv et surveiller les carton. donc ont a la certitude que se n'ai pas nous qui avons causé ce dégât mais sixt ne veut rien entendre et ils me disent qu'il vont m'envoyé la facture.

j'ai le sentiment de mettre fait arnaqué de me faire volé

Quels recours avons-nous dans ces circonstances?

merci

Par **Sixt**, le **09/03/2015** à **09:51**

Bonjour abou75011,

Pouvez vous mentionner ou nous envoyer votre n° de sinistre pour que nous puissions vérifier votre dossier. Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.

Par **abou75011**, le **09/03/2015** à **21:17**

bonjour

j'ai reçu un message de la part de votre service client (Après avoir effectué les vérifications nécessaires et compte tenu de vos observations, nous avons le plaisir de vous informer que nous classons sans suite votre dossier)

merci

Par **Sixt**, le **10/03/2015** à **17:52**

Merci pour votre retour.